



COMMUNIQUE DU PARQUET GENERAL DE PARIS

Cour d'assises de Bobigny- Affaire G.Tron (23 oct. 16 nov.)

Afin de faciliter l'organisation de ce procès qui se tiendra du 23 octobre au 16 novembre 2018 au tribunal de grande instance de BOBIGNY, une **procédure d'accréditation** est mise en place à compter de ce jour jusqu'au 18 octobre compris.

Merci de prendre connaissance des précisions figurant ci-dessous :

En raison des règles de sécurité en vigueur au sein du TGI de BOBIGNY, tous les journalistes, JRI et/ou techniciens qui les accompagnent doivent être accrédités pour entrer dans l'enceinte du tribunal.

Seuls les journalistes rédacteurs et dessinateurs se verront délivrer **le premier jour du procès** un badge d'accréditation pour entrer dans la salle d'audience et assister au procès aux places réservées à la presse.

Pour plus de fluidité, un seul badge sera délivré par rédaction. Chaque rédaction est priée de bien vouloir transmettre avant le 18 octobre autant de demandes d'accréditation que de journalistes susceptibles de couvrir le procès (accompagnée du scan de la carte de presse de chaque journaliste). Ce badge pourra donc comporter plusieurs noms (à charge pour les journalistes de cette même rédaction de se le transmettre durant le procès). Un duplicata du badge pourra éventuellement être réalisé sur demande.

Pour les indépendants ou les journalistes couvrant seuls le procès, un badge nominatif sera remis.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle il effectue la pige comportant les mentions légales de la société et les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Merci de compléter et renvoyer un formulaire d'accréditation par journaliste et d'adresser votre carte de presse scannée avant le 18 octobre inclus à l'adresse suivante : presse.ca-paris@justice.fr.

Merci de préciser dans l'objet du mail « procès G.Tron ».

Une fois votre demande enregistrée, vous recevrez le dossier de presse comportant l'ensemble des informations pratiques concernant le procès et quelques informations procédurales.